

Rapport de la commission ad'hoc concernant le préavis municipal No. 39-2009: demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Frs. 2'335'000.— rénovation des façades et toitures norme minergie, chauffage, mises aux normes incendie du complexe de la Chavanne»

Au Conseil Communal de et à Cugy
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis cité en référence s'est réunie à 3 reprises. Nous tenons à remercier M. le Municipal José Rohrer et M. le technicien communal Luc Gindroz pour leur disponibilité.

Elle est formée de :

- Mme Zaugg Sylvie
- M. Depierraz Jean-Claude
- M. Gallandat Alexandre
- M. Sterchi Jean-Pierre
- M. Werner Claude

Préambule

Nous tenons à vous informer que notre commission félicite la teneur et la rédaction de ce préavis. A sa lecture, nombre de questions qui auraient pu être posées, ont d'emblée trouvé leurs réponses. Quelques précisions ont été demandées à notre Municipal lors de la 1^{er} séance. Nous vous les présentons ci-dessous avec les réponses.

Questions Réponses :

1 Au vu de l'investissement, combien aurait coûté une reconstruction ? :

Année de construction 1973, coût Fr. 2'600'000.- indexé au prix du jour selon OFS fr. 6'290'000.- contre 5'756'000.- avec le prix de 1973, frais d'étude 105'000.- + rénovation 2'335'000.-

2 Carbonatation : est-ce nécessaire de traiter les façades, alors qu'elles vont être enveloppées ?

Non, seulement dans les parties porteuses ou le fer à béton est visible. Economie sur le devis

3 Subside Minergie et normes:

Oui, environ fr 33'000.- pour le collège et fr 18'000.- pour la salle.

Le concept Minergie est nécessaire afin de montrer l'exemple pour un développement durable, ainsi qu'en économie d'énergie et cohérent avec les demandes faites aux privés du PQ Es Cheseaux.

4 Prégrisaillement du bois , surcoût :

Fr.7'000.-, ce qui est peu en regard des traitements futurs qui ne seront pas nécessaires.

5 Traitement architectural :

Le concept retenu par la municipalité est une intégration entre le nouveau collège, de conception bois gris, avec une réfection de façades en bois de mélèze Prégrisaillé. Les façades auront leurs propres identités par le jeu des couleurs dans sa structure. La variante de poser une isolation périphérique avec crépis n'a pas été retenue ; la solution bois permet de meilleures réparations aux dégâts causés par les élèves, d'où un coût d'entretien peu élevé.

6 Chauffage Le raccordement au chauffage bois du nouveau collège est déjà réalisé .

Cette charge devra quand même être supportée par la commune en cas de refus de ce préavis

7 Réfections des Douche dans le collège existant:

La municipalité intégrera une réfection dans le budget pour Fr. 37'000.-

8 Luminaires Minergie :

Afin de répondre à la norme, un coût de fr. 27'000.- est intégré dans le budget.

9 Extension dans la toiture du collège:

Il sera toujours possible, dans le futur, de créer des classes dans la toiture, moyennant une transformation de la toiture sans remettre en cause la réfection des façades.

Descriptif et coûts des travaux

Ils sont maîtrisés par un devis sur soumissions rentrées.

Amendements

Aucun.

Conclusion

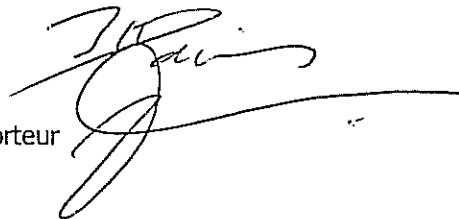
Après avoir reçu les compléments d'informations demandés, la commission, unanime, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté.

Fait à Cugy le 12 Février 2008

Mme Zaugg Sylvie



M. Depierraz Jean-Claude



M. Gallandat Alexandre Rapporteur

M. Sterchi Jean-Pierre

M. Werner Claude

